

FTLV / Formation continue Responsable Armelle de Boisse

Télécopie 04 72 44 43 77 Secrétariat : formationcontinue@enssib.fr

Affaire suivie par : Maguelonne MONDON Chargée de formation Tel.: 04 72 11 44 43 maguelonne mondon@enssib.fr

CR: FTLV/102-200/ 15C9/ 226

Objet : confirmation d'intervention

Villeurbanne, mardi 13 octobre 2015

Le directeur des études par intérim

Monsieur Mathieu ANDRO Ingénieur gestion des connaissances, text mining DIST INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE (INRA) ROUTE DE SAINT-CYR 78026 VERSAILLES CEDEX

Monsieur,

J'ai le plaisir de faire suite aux entretiens que vous avez eus avec Armelle DE BOISSE et vous confirme votre intervention comme indiqué ci-après :

- mercredi 04 novembre 2015 de 14 h 00 à 15 h 30

- lieu : enssib - 17/21 bd du 11 novembre 1918, à Villeurbanne - Tram T1 (IUT Feyssine), arrêt Université Lyon 1 - Tél. : 04 72 11 44 46,

- formation : Formation continue

- thème : Actualité des bibliothèques numériques.

- stage : Quoi de neuf pour les bibliothèques ? (en 10 leçons)

- type d'intervention : Cours magistral

Si vous désirez faire photocopier des documents, veuillez les adresser une semaine à l'avance au secrétariat.

Toutes nos salles sont équipées d'un PC avec connexion internet et d'un vidéoprojecteur. Cependant, si votre intervention nécessite la présence de matériel spécifique, merci de nous en avertir dès réception de ce courrier. Pour connaître la salle de cours et les codes d'authentification, nous vous remercions de vous adresser à l'accueil de l'enssib à votre arrivée.

Votre rémunération ainsi que vos éventuels frais de déplacement ou d'hébergement seront pris en charge par l'enssib dans la limite de la règlementation en vigueur.

L'enssib met régulièrement en ligne le nom des intervenants extérieurs. Si vous ne souhaitez pas que votre nom soit mentionné, merci de le signaler à formationcontinue@enssib.fr

Je vous remercie et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur des études par intérim

Ce courrier vaut ordre de mission.